Bulletin Officiel : N° 33 du 14.08.2020 Piliers publics : 14.08.2020 au 14.09.2020

Ville de Monthey Chancellerie Pl. de l'Hôtel-de-Ville 2 / CP 512 / 1870 Monthey 1 T. 024 475 75 11 / F. 024 475 77 99 administration@monthey.ch / www.monthey.ch

## Demande d'autorisation d'exploiter un établissement public

## Mise à l'enquête publique

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la commune de Monthey porte à la connaissance du public que M. Vincent MICHELLOD, domicilié à Monthey, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter le café-restaurant mentionné ci-après, au sens de la loi précitée, soit :

Locaux et emplacements : café-restaurant, sis sur la parcelle N° 1146, folio 17, au

lieu-dit "Goilles"

Adresse : Chemin d'Arche 49

Enseigne : "ARCHE"

Prestations : service de mets et boissons, avec ou sans alcool à

consommer sur place, lié à un café-restaurant

Heures d'ouverture et de fermeture : Dimanche au jeudi : 05 h.00 à 23 h.00

Vendredi et samedi : 05 h.00 à 24 h.00

Début de l'activité : le 1<sup>er</sup> octobre 2020

Les personnes, qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande, sont invitées à les adresser, par écrit, à la commune dans les 30 jours, dès la publication au Bulletin Officiel, soit jusqu'au 14 septembre 2020.

Monthey, le 14 août 2020